ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pièces et équipements

Question écrite n° 776

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la législation actuelle qui impose l'affichage de l'origine de fabrication sur la plupart des produits de consommation courante. Il lui demande toutes précisions sur la réglementation qui s'applique dans le secteur automobile et si les constructeurs fabriquant ou important des véhicules n'ont pas cette même obligation d'afficher de manière claire et précise le lieu de fabrication et d'assemblage des pièces.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 776
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 juillet 2012, page 4374